

## PV AG extraordinaire APE Jonzier Savigny du 13.02.2024

### Les actions menées cette année et leurs bénéfices (ou pertes):

- Goûter des enfants avant l'AG de la rentrée : - 240€
  - Cross à Savigny : - 65€
  - Brioches à Savigny et à Jonzier : + 1056 €
  - Repas de Noël : + 2080 €
  - Concert à l'église de Jonzier : + 1420 €
  - Ventes de Noël : + 800 € ( dont 400 € pour Jonzier pour les fromages du Jura)
  - Lasagnes à emporter : + 874 €
- ➔ 4500 € de bénéfice pour le moment
- ➔ 900 € rétribué à chaque classe des 2 écoles, et financement en plus pour les voyages de fin d'année

### Prochaines manifestations :

Carnaval : le samedi 16 mars à Savigny

Le défilé se déroulera dans les rues de Savigny.

Un char sera décoré par les enfants de l'école de Savigny.

Un autre char sera décoré par les enfants de l'école de Jonzier.

Un 3<sup>ème</sup> char avec Mr Hiver qui sera brûlé à l'issu du défilé.

Puis débutera la boum à la salle de Savigny.

Un concours d'affiches pour l'affiche officielle du Carnaval a été organisé et est en cours.

Vide grenier : le samedi 25 mai à Jonzier

De 8h00 à 17h00, mise en place dès 6h00

Nous avons reçu l'autorisation de la mairie d'utiliser tout le quartier et lotissement des tirets autour de l'école. Une partie des stands seront également installés dans la cour de l'école. Une buvette ainsi qu'une petite restauration seront tenus dans la cour de l'école

Un parking sera mis à disposition dans le champ niveau du rond-point, avant la montée de Vigny.

Gorillette : pré-réserve de la date du vendredi 14 juin au soir (à valider)

La guigette est en travaux et remaniement...

Fête de l'école de Jonzier : le vendredi 28 juin au soir à l'école de Jonzier

Danse des enfants, buvette et petite restauration sont prévus.

Kermesse des écoles : le samedi 29 juin à Savigny

Le spectacle se déroulera dans la cour de l'école. L'organisation de la kermesse se fera sensiblement comme les années précédentes.

- L'estimation des bénéfices pour cette année scolaire est entre 7500€ et 14000€-15000€ (en fonction des bénéfices lors des manifestations à venir)

Il est important de préserver une bonne trésorerie cette année afin de pouvoir anticiper la suite et notamment permettre de relancer les 2 nouvelles APE qui devraient pouvoir se créer dans les 2 écoles. Cela laisse notamment la possibilité de faire une année à vide, sans que les enfants en soient trop impactés.

Autres :

Des factures concernant des trajets en bus, de sorties qui se sont déroulées en 2022 et 2023, n'avaient pas été réglées. Ces factures ont été régularisées en 2024, ce qui grève un peu le budget.

Thème de la dissolution de l'APE :

Quelques explications préalables :

Le SIVU a été séparé il y a maintenant 3 ans. La question de la séparation des APE est récurrente depuis.

La séparation entrainerait certains points positifs et certains points négatifs dont voici une liste non exhaustive :

Points négatifs :

- Double communication (affichage, organisation...)
- Les enseignants et équipes enseignantes sont séparées donc il n'y a plus de projet en commun, il est donc difficile de maintenir du lien
- Double dans certains événements qui sont difficilement réalisables en commun (exemple du cross et de la kermesse)
- Difficulté de se faire comprendre par les parents et les différents corps professionnels
- Les enfants ne se connaissent plus

Points positifs :

- L'équipe donc les forces seront divisées par 2, l'équipe sera plus réduite
- Possibilité d'améliorer l'organisation des événements en bénéficiant des infrastructures de Savigny et du matériel de l'asso culturelle de Jonzier

Un vote avait été soumis auprès de tous les parents l'année dernière. Il y avait eu très peu de voix de différences, mais le maintien avait été majoritaire.

Le vote est suggéré maintenant au mois de février afin de se laisser du temps pour organiser l'avenir et permettre d'anticiper sereinement la création de 2 nouvelles APE, qui seront, on l'espère effectives à la rentrée prochaine.

Le résultat du vote d'aujourd'hui ne change rien pour cette année sur les projets en cours et les manifestations à venir.

Néanmoins, il est important dans l'intérêt de tous que 2 APE puissent se créer, afin de continuer à soutenir les projets des équipes enseignantes et permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires.

Les questions que cela soulève:

- Séparation du solde bancaire ?
  - o Si 2 APE sont créées le solde bancaire sera reversé équitablement pour les 2 nouvelles APE
  - o Dans l'éventualité où une seule APE serait créée, comment rétribuer l'argent ? Une moitié serait reversé à l'APE nouvellement créée et l'autre moitié à l'école qui n'aurait pas d'APE.
- Séparation du matériel :
  - o un inventaire du matériel doit être réalisé
  - o le matériel actuellement en double sera divisé en 2
  - o possibilité d'investir encore cette année pour avoir du matériel à double lorsque cela est utile et si cela est nécessaire pour les 2 APE à venir
  - o le reste du matériel sera estimé et partagé équitablement

**Vote à main levée :**

- o 17 voix pour
- o 3 voix contre
- o 2 abstentions

➔ La dissolution est votée, elle sera actée dans l'été.

Idée générale pour l'organisation de la suite :

Il semble judicieux de garder encore un moment la structure de l'APE commune, afin de faciliter les démarches administratives et monter 2 APE en parallèle dans chaque village.

Au 31 juin, les comptes de l'APE commune devraient être bouclés, la division du solde bancaire se fera soit à chaque nouvelle APE soit à l'école du village dans l'éventualité où une APE ne se monterait pas.

Il faut dès maintenant désigner une personne dans chaque éventuelle nouvelle APE pour faire l'inventaire du matériel et le lister avec le président actuel.

Point important :

Il est primordial, pour l'avenir de chaque APE, de continuer à s'investir dans les prochaines manifestations et de mobiliser et de faire participer les parents sur les prochaines manifestations, afin d'assurer une sécurité financière pour l'année à venir.

Merci pour votre participation et votre présence.

L'AG extraordinaire est levée.